



Département du
COMMUNE DE MARLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 mars 2025

Date de convocation

27 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mars à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

Étaient Présents :

Date d'affichage

27 FEVRIER 2025

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe – Serge MOREAU, Yves FLOQUET, Isabelle DUPONT, Patrick LEMAIRE, Laurence MOREL, Thomas JORIEUX, Alice DUPONT-DONNET, adjoints – Jean-Yves NAVA, Joël BOUTE, Jeanne-Marie BINOT, Joël QUENTIN, Nathalie KOSOLOSKY, Florence LEKEUX, Hélène MARTIN, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Mathilde BARBIEUX, Jean-Claude VILLAIN, Estelle BOUTE, Bruno LECLERCQ, conseillers municipaux délégués – Marie-Thérèse HOUREZ, Christian CHATELAIN, Virginie MELKI, Serge LEKADIR, Valérie CAPELLE, Elisabeth VAN ACKER, conseillers municipaux.

Nombre de
Conseillers

En exercice.....33

Présents.....27

Votants.....33

N° DEL-25-01

Objet

Débat
d'orientations
Budgétaires 2025,
présentation du
rapport

Étaient Absents excusés :

Assia LAZREG, adjointe au Maire, avait donné procuration à Patrick LEMAIRE, adjoint au Maire.

Frédérique VISTE, conseillère municipale déléguée, avait donné procuration à Thomas JORIEUX, adjoint au Maire.

Christian HANQUET, conseiller municipal délégué, avait donné procuration à Yves FLOQUET, adjoint au Maire.

Priscilla DZIEMBOWSKI, conseillère municipale déléguée, avait donné procuration à Joël BOUTE, conseiller municipal délégué.

Maria CORDONNIER, conseillère municipale, avait donné procuration à Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe.

Karim BERBACHE, conseiller municipal, avait donné procuration à Serge LEKADIR, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Jean-Yves NAVA

COMMUNE DE MARLY (59)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 mars 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2312-1,

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires joint,

Considérant qu'aux termes du texte susvisé, dans les communes de plus de 3 500 habitants, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette donne lieu à un débat au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget,

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal :

- de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2025.

le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur Yves FLOQUET,

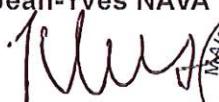
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

-ADOPTÉ la proposition.

Le secrétaire de séance

Jean-Yves NAVA



Le Maire
Jean-Noël VERFAILLIE



Transmis en sous-préfecture le 13/03/2025.....

Document exécutoire à compter du 13/03/2025